



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/546
17 juin 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

456ème séance plénière

PC Journal No 456, point 3 de l'ordre du jour

DECISION No 546
PROROGATION DU MANDAT DE L'OPERATION
D'OBSERVATION DES FRONTIERES PAR
LA MISSION DE L'OSCE EN GEORGIE

Le Conseil permanent,

Rappelant ses Décisions Nos 334 du 15 décembre 1999, 346 du 12 avril 2000, 372 du 21 septembre 2000, 406 du 29 mars 2001, 442 du 2 novembre 2001, 450 du 13 décembre 2001, 456 du 21 décembre 2001 et 523 du 19 décembre 2002, concernant la création et l'élargissement, le renforcement de l'efficacité opérationnelle et l'expansion géographique ultérieurs de l'opération d'observation des frontières par la Mission de l'OSCE en Géorgie,

Rappelant en outre sa Décision No 527 du 30 décembre 2002 sur le budget unifié pour 2003, dans laquelle des fonds pour les activités de l'opération d'observation des frontières menée par la Mission de l'OSCE en Géorgie ont été alloués pour toute l'année 2003, ainsi que sa Décision No 534 du 27 février 2003 sur la révision du budget unifié,

Décide de proroger le mandat de l'opération d'observation des frontières par la Mission de l'OSCE en Géorgie jusqu'au 31 décembre 2003, et de procéder à un examen détaillé de l'opération pour le 15 octobre 2003 au plus tard.